

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_220405_06

L'an deux mille-vingt deux, le cinq avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	23
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	6
abstention	0

Présents :

Jean-Marc SAUVIER, Fadiha BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Gilles MARRÉS, Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Marie Pierre CAUMES, David DRUART, Claude FERAL, Monique GALEOTE, Izia GOURMELON, Didier KOEHLER, Edith POMAREDE, Françoise CAUVY, Michel PANIS, Isabelle PEDROS, Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER, Ahmed KASSOUH, Nathalie ROCOPLAN.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Nathalie ROCOPLAN, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Thibault DETRY à David DRUART.

Absente :

Joana SINEGRE.

OBJET :	Exonération accordée sur les redevances forfaitaires pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement pour les forains participant à la fête Saint-Fulcran du 21 au 29 mai 2022 dans le cadre de l'occupation du domaine public
----------------	--

VU la décision du Maire n°MLDC_211223_135 du 23 décembre 2021, relative à la fixation des redevances du domaine public pour l'année 2022, précisant à l'article 1, allinéa Fête foraine, manèges et métiers forains, les redevances pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement :

Fête foraine, manèges et métiers forains

Provision sur charge – Eau et assainissement		
Manège de cent mètres carré (m²) et plus	61,50 euros	forfait
Manège de onze m² à quatre vingt dix neuf m²	43,10 euros	forfait
Manège d'un à dix mètres linéaires	3,10 euros	Par ml
Métier avec chargement du public et cabine	2,90 euros	De 0 à 100 m²
	1,75 euros	De 101 à 300 m²
Autre métier et cabine	2,90 euros	Par mètre linéaire
Petit métier mobile (barbe à papa, coup de poinc...)	12,60 euros	Par jour
confiserie	3,70 euros	Par m²

CONSIDÉRANT l'organisation de la fête foraine Saint Fulcran du 21 mai au 29 mai 2022 à Lodève, par les services de la Ville de Lodève,

CONSIDÉRANT la forte augmentation des prix des carburants suite à la crise géopolitique actuelle,

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'exonération des redevances forfaitaires pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement pour les forains participant à la fête Saint-Fulcran du 21 au 29 mai 2022 dans le cadre de l'occupation du domaine public.

Oui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'exonération des redevances forfaitaires pour provision sur charge de l'eau et l'assainissement pour les forains participant à la fête Saint-Fulcran du 21 au 29 mai 2022 dans le cadre de l'occupation du domaine public,
- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

